



Collège communal de et à Liège
c/o Administration communale
Place du Marché 2
4000 LIEGE

Nos références : **10010263/APE.sso** (à rappeler dans toute correspondance)

RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande d'un permis unique (Plans modificatifs introduits en cours d'instruction)

Notification recevabilité et demande d'enquête publique

| Résumé de la demande : | |
|-----------------------------|--|
| de | - SYNLAB Belgium SPRL Avenue Alexander Fleming(H) 3 à 6220 FLEURUS |
| pour le projet | - plans modifiés: maintenir en activité le laboratoire d'analyses médicales et de biologie clinique, étendre et transformer celui-ci par la construction et l'exploitation d'une nouvelle zone de laboratoire, de stockage, de locaux administratifs ainsi qu'une nouvelle zone de parking extérieure (voitures avec bornes de recharges et vélos) et par la démolition d'un hangar de stockage et de garage - dont le n° de dossier est 10010263 - de classe 2 |
| pour l'établissement | - LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES - SITE DE LIEGE BOULEVARD DE FROIDMONT n° 14 à 4020 LIEGE - dont le n° public est 10077108 |

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

Suite à la réception des plans modificatifs et du complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, votre demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

▪ **Quelle est la suite de la procédure ?**

Pour rappel, le collège communal de la Ville de Liège est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

La procédure recommence. Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

| | |
|------------------|------------------|
| Commune : | Ville de Liège |
| Raison : | Commune de dépôt |

Les instances suivantes sont consultées à nouveau pour avis sur les plans modificatifs :

| | |
|-------------------|--|
| Instance : | AIDE |
| Instance : | SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux de surface |
| Instance : | SPW MI - DR Liège - Direction des Routes de Liège |
| Instance : | SPW ARNE - DSD - Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets |
| Instance : | Sciensano - Service de Biosécurité et Biotechnologie (SBB) |
| Instance : | Zone de secours IILE (Liège 2) |

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué doivent vous envoyer un rapport de synthèse dans un délai de 70 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prorogé de 30 jours calendrier maximum. Dans ce cas, vous en serez informés.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

L'enquête publique doit clairement faire apparaître qu'elle se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux.

Pour rappel, dans le cas présent, les modifications visaient à répondre aux exigences du Collège communal suivantes:

1. maintenir un accès au bâtiment et au parking depuis le boulevard de Froidmont ;
2. augmenter le nombre de places de parking afin de répondre à la directive et clarifier les informations concernant le nombre d'employés, fournisseurs, visiteurs, etc., les horaires, le mode de transport des différents utilisateurs et adapter le stationnement en fonction de ces informations ;
3. intégrer dans la zone arrière au minimum un arbre à haute tige de grande canopée (10 m) ;
4. modifier le bardage en façade avant afin qu'il respecte la directive relative aux saillies ;

5. **modifier les enseignes afin qu'elles respectent la directive en la matière et les représenter toutes en élévation ;**
6. **proposer un local vélos fermé et sécurisé de minimum dix-huit places et augmenter son nombre de moitié le cas échéant pour compenser le déficit en places de parking ;**
7. **fournir des informations supplémentaires concernant :**
 - a. **le placement éventuel d'une nouvelle barrière à rue côté rue des Vennes ;**
 - b. **le circuit d'évacuation des différents types de déchets ;**
8. **proposer une autre implantation pour la cabine à haute tension ainsi que pour les conteneurs à déchets, moins proche des habitations de la rue des Vennes.**

2. Recevoir le rapport de synthèse

1. L'enquête publique

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- permis.environnement.liege@spw.wallonie.be
- rgpe.liege1.dgo4@spw.wallonie.be

2. Réception du rapport de synthèse

Dans un délai de 20 jours calendrier maximum, à dater de la réception du rapport de synthèse, vous devez envoyer votre décision

- au demandeur,
- au fonctionnaire technique et au fonctionnaire délégué et
- aux instances consultées citées ci-dessus.

- **Que devez-vous faire si vous ne recevez pas le rapport de synthèse ou s'il vous est transmis en dehors des délais ?**

Il appartient au collège communal de statuer en tenant compte du dossier d'évaluation des incidences et de toute autre information à sa disposition.

Dans ce cas, pour être valide, cette décision doit être notifiée au plus tard dans les 90 jours à dater du lendemain de la date d'envoi de ce courrier.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que **le dossier porte désormais le numéro de référence 10010263** (demande initiale n°10006888).

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.



Olivier LEJEUNE

Fonctionnaire délégué



Catherine HAUBÉGARD
Attachée

Marianne PETITJEAN

Fonctionnaire technique



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations
DPA Liège
Rue Montagne Sainte-Walburge -
Bâtiment II 2
4000 LIEGE

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme
Urbanisme Liège I
Rue Montagne Sainte-Walburge 2
4000 LIEGE

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :
Audrey PECHEUR
audrey.pecheur@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Sophie SOREE
sophie.soree@spw.wallonie.be
(+32) 04/2245742

Permis d'urbanisme

Contact technique :
Caroline VERVIER
caroline.vervier@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10010263
Permis d'urbanisme :
F0218/62063/PU3/2022/7/L50005/
2202891/CV/CB
Commune : PU/2/91

VOS ANNEXES :

Néant

CADRE LÉGAL

-- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.